



**Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du 21 mai 2014**

Présidence : M. Patrice Jordan, syndic
Citoyennes et citoyens présents : 34

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 9 mai 2014 no 19, affichage au pilier public, et convocation dans Vulruz.ch de mai, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2013 ;
2. **Comptes communaux 2013**
 - 2.a) Présentation générale des comptes communaux ;
 - comptes de fonctionnement ;
 - comptes d'investissement ;
 - 2.b) Rapport de l'Organe de révision ;
 - 2.c) Approbation des comptes .
3. **Investissements 2014**
 - a) TPF, passage à niveau de Vulruz-Sud, et financement ;
 - b) captage d'eau du Diron, et financement ;
 - c) bâtiment de l'ancienne école, crédit d'étude et financement.
4. Divers.

Il est 20.00 heures lorsque M. le Président déclare ouverte cette assemblée, il salue les personnes présentes.

Mmes Monique Frossard et Caroline Conus sont nommées scrutatrices.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2013

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité.

2. Comptes communaux 2013

M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, commente les comptes 2013 par rapport au budget, ces comptes 2013 bouclent ainsi :

Compte de fonctionnement	Dépenses	Fr.	3'806'148,65
	Recettes	Fr.	3'847'910,65
	Bénéfice	Fr.	41'762,00

M. Bovigny rappelle que le poste « ordures ménagères » présente un taux de couverture de 71 %, soit la limite fixée par le Canton. Dès lors dans le cadre de l'élaboration du budget 2014, la taxe de base sera certainement réadaptée. Pour rappel, la dernière augmentation de cette taxe date de 2004.

Les coûts liés à la location des containers scolaires provisoires de Fr. 104'000,--/an ont pu être absorbés par ce compte de fonctionnement 2013.

Le compte de fonctionnement 2013 ne soulève aucune question.

Parole est donnée à M. Pierre Gremaud, président de la Commission financière, qui donne lecture du rapport de l'organe de révision. Au terme du contrôle des comptes 2013, la fiduciaire Ruffieux en propose l'approbation.

M. le Syndic remercie Mme Stéphanie Grand Sciotto, caissière communale, pour son travail.

M. Bovigny commente le compte des investissements 2013, qui boucle ainsi :

Compte d'investissement	Dépenses	Fr.	1'833'715,30
	Recettes	Fr.	639'074,25
	Excédent de charges	Fr.	1'194'641,05

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main-levée à l'unanimité ces comptes 2013 de fonctionnement et d'investissement.

3. Investissements 2014

a) TPF, passage à niveau de Vulruz-Sud, et financement ;

M. le Syndic confirme qu'il s'agit de la réfection du passage à niveau qui sera sécurisé au moyen de barrières automatiques. Ces travaux sont subventionnables par le Canton s'ils sont réalisés avant la fin 2014, les TPF en sont le maître d'ouvrage. Ces travaux sont virtuellement terminés, les TPF les ayant planifiés afin qu'ils soient encore admis dans le cadre du subventionnement.

Le coût pour cette réalisation est le suivant :

-	Mise en place de barrières automatiques	Fr.	399'700,--
-	Subvention cantonale	Fr.	78'000,--
-	Solde à répartir, après déduction des subventions	Fr.	321'700,--
-	Montant à charge de la Commune	Fr.	190'000,--

Le financement sera assuré par les liquidités courantes.

Ces explications ne suscitent aucune remarque ni question.

Parole est donnée à la Commission financière, M. Pierre Gremaud, président, qui confirme le préavis favorable pour cet investissement et son financement.

Les citoyennes et citoyens approuvent par main-levée à l'unanimité cet investissement et son financement.

b) Captage d'eau du Diron, et financement ;

Mme Anne-Laure Magnin, Conseillère communale responsable de l'eau, précise que suite aux résultats concluants de la reconnaissance hydrogéologique par forage et essais d'un puits au lieu-dit Le Diron, au printemps 2011, le Conseil communal souhaite exploiter ces nouvelles ressources d'eau potable, dont les éléments principaux sont les suivants :

- L'eau arrive en surface avec une légère pression par puits artésien, elle a un débit exploitable de 160'000m³ par an, pour une consommation annuelle de la Commune de 90'000 m³ /an.
- Cette eau remplit toutes les normes en vigueur de potabilité d'eau de boisson.
- Cet ouvrage permettra à la Commune d'être totalement autonome au niveau de l'approvisionnement en eau potable.

Jusqu'à présent, en cas de forts orages, l'eau de source était déversée dans le trop-plein pour des raisons de turbidité, et la Commune était alimentée par l'AVGG (environ 24'000 m³/an). Avec ce nouveau captage il n'y aura plus ces recours à l'AVGG.

Le coût de cet ouvrage a été chiffré comme suit :

✓	Forage puits & tube filtrant, profondeur 25 mètres, y compris essai de pompage et analyses	Fr.	165'000,--
✓	Ouvrage : terrassement, béton armé, installation sanitaire, pompes, conduite de liaison, chemin d'accès, tableau, gestion de commande, raccordement électrique, achat de terrain, droits de passage, etc	Fr.	400'000,--
✓	Frais secondaires : géomètre, assurances, permis de construire, Honoraires ingénieurs hydrauliciens, hydrogéologue, divers	Fr.	180'000,--

soit un investissement total soumis en assemblée communale de Fr. 745'000,--, financé par prélèvement de Fr. 245'000,-- sur les réserves, Fr. 150'000,-- sur les liquidités communales et emprunt bancaire de Fr. 350'000,--. Ce montant comprend une marge de 20 % pour divers et imprévus.

Les charges reportées sur les comptes d'exploitation futurs, pour l'emprunt de Fr. 350'000,-- sont les suivantes

- Amortissement obligatoire de Fr. 20'000,--/an
- Intérêt calculé à 2 % Fr. 7'000,--/an, soit un impact total de Fr. 27'000,--.

M. Jordan Syndic saisit l'occasion de cette assemblée pour réitérer les remerciements de la Commune aux propriétaires de la parcelle sur laquelle ce puits est prévu, d'avoir bien voulu accepter cet ouvrage sur leur terrain.

Parole est donnée à la Commission financière, M. Pierre Gremaud, président, qui confirme le préavis favorable pour cet investissement et son financement.

Les citoyennes et citoyens approuvent par main-levée à l'unanimité cet investissement et son financement.

c) Bâtiment de l'ancienne école, crédit d'étude et financement ;

M. Pierre Pittet, Conseiller communal, confirme que suite au vote de l'assemblée communale de septembre dernier, qui a retenu le site de Belle-Fontaine pour la construction de la nouvelle école, le Conseil communal souhaite aujourd'hui obtenir un crédit d'étude pour la réfection du bâtiment de l'ancienne école sis à la Rue du Château 28.

Il est prévu y déménager l'administration communale au rez-de-chaussée, et aménager des salles pour les sociétés et /ou des appartements. Le Conseil communal recherchera la solution la plus judicieuse afin de valoriser au mieux ce bâtiment avec un budget raisonnable afin de conserver cet édifice communal situé dans le centre historique de Vulruz.

Pour cette étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 30'000.--, financé par les liquidités courantes.

M. Pierre Pittet précise à :

- ✓ M. Antoine Dévaud que pour le moment aucune étude ou avant-projet n'ont été réalisés à ce jour. Il a été défini que le volume existant sera maintenu. Pour ce montant de Fr. 30'000.-- le Conseil communal disposera d'un avant-projet avec une présentation succincte et un budget.
- ✓ Mme Georgette Bussard que cette étude sera réalisée par un bureau d'architectes.
- ✓ M. Bernard Chatelan que les locaux dévolus aux sociétés locales seront définis en fonction de l'étude réalisée par le bureau d'architectes retenu. Les besoins des sociétés sont bien réels.

Il n'y a plus de question, parole est donnée à la Commission financière.

M. Pierre Gremaud, président, confirme le préavis favorable de la Commission financière pour cet investissement et son financement.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main-levée à l'unanimité cet investissement.

4. Divers

M. Jordan syndic apporte quelques informations communales :

Giratoire de la Croix-Verte, route de la Gare-du-Sud

Il rappelle que la genèse des travaux liés au giratoire de la Croix-Verte, mesures anti-bruit et route de la Gare-du-Sud a été donnée lors de l'assemblée de décembre, les travaux suivent leur cours. C'est un chantier difficile et dangereux pour les ouvriers qui côtoient 12000 véhicules/jour.

M. Jordan informe aussi qu'un tout-ménage sera adressé début juin concernant les travaux de goudronnage de ce secteur, les bus TPF ne pourront plus accéder à la rue de l'Hôtel-de-Ville, ils seront déviés par la zone artisanale avec les arrêts déplacés vers les garages préfabriqués le long de Belle-Fontaine.

Le goudronnage du giratoire et de la route de la Gare-du-Sud est programmé le samedi 28 juin prochain, les routes cantonale et communale de ce secteur seront totalement fermées ce jour-là. La circulation de la route cantonale sera déviée par l'autoroute, sous la responsabilité du Canton. L'organisation pour la livraison du lait sera également mise en place.

Route AF

La dernière étape de réfection des routes AF, par celle située le long de la Sionge, est programmée après les vacances, une fois que le secteur de la Croix-Verte sera terminé.

Construction de la nouvelle école

Au niveau de la construction de la nouvelle école, depuis la décision prise par les citoyens en septembre dernier sur le site retenu, le concours d'architecture a été lancé en décembre dernier. 141 inscriptions valables ont été enregistrées, et 116 projets répondant aux critères retenus ont été déposés.

Au terme de cette procédure, un jury constitué de 5 architectes professionnels, 4 personnes membres du jury non professionnelles et 3 spécialistes conseils ont siégé les 30 avril et 1^{er} mai.

Le 1^{er} mai au matin, seuls dix projets étaient encore en lice, qui ont été examinés sur la base d'une analyse technique approfondie et du respect du cahier des charges, pour en arriver aux cinq derniers lauréats. Toutes ces délibérations ont été faites sous couvert d'anonymat, aucun dossier n'était nominatif.

A l'unanimité le premier prix de ce concours d'architecture a été délivré au bureau Widmann Fröhlich Architectes, à Genève.

La Commission de bâtisse va maintenant se mettre au travail pour que le crédit de construction puisse être soumis en assemblée communale dans les meilleurs délais.

Au terme de ces explications, M. Jordan donne la parole à M. Pierre Pittet, Conseiller communal responsable de l'aménagement.

M. Pittet résume les conséquences de l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai dernier, du moratoire concernant la révision partielle de la LAT et de l'OAT.

Au niveau des zones à bâtir, le moratoire est applicable durant 5 ans, jusqu'à l'adaptation du plan directeur cantonal. Pendant cette période toute extension de la zone à bâtir ne pourra être approuvée qu'aux conditions suivantes :

- elle est accompagnée de déclassement antérieur (mais après le 1^{er} mai 2014) ou simultané d'une surface au moins équivalente ou
- il s'agit de la création d'une zone d'importance cantonale pour répondre à une nécessité urgente pour autant qu'elle soit accompagnée de la création d'une zone réservée antérieure ou simultanée ou
- il s'agit de la création d'une zone pour la réalisation urgente d'infrastructures publiques cantonales, construites par le Canton.

L'extension de la zone à bâtir peut être compensée par une surface affectée à un autre type de zone à bâtir et/ou située dans une autre commune. Pour notre Commune, ce moratoire préterite les projets suivants :

- ✓ Pré-Chenaux, d'une superficie de 23'949 m² (privé) ;
- ✓ Extension de la zone artisanale de Champ-Paccot, d'une superficie de 35'000 m² (communal).

Ces deux dossiers sont déposés auprès du SeCA dans le cadre d'une procédure d'enquête préalable depuis novembre 2013. M. Pittet confirme qu'il paraît peu probable que la Commune trouve des terrains pour des compensations sur le territoire de sa Commune.

M. Pittet précise à Mme Mélanie Rouiller que le terrain compensatoire est du terrain à bâtir qui serait déclassé pour permettre la mise en place d'une nouvelle zone. L'option de trouver cette compensation avec une autre commune sera difficile à appliquer.

M. Pittet confirme aussi à M. Antoine Dévaud que le secteur situé au nord de l'Hôtel de Ville a été approuvé l'automne passé par la mise en zone à bâtir d'une superficie de 5'000 m².

La commune de Vulruz ne possède à l'heure actuelle plus du tout de terrain en zone à bâtir.

Il n'y a plus de question, M. Jordan remercie M. Pittet pour ces informations.

Parole est donnée aux citoyens.

Mme Berthe Fasel met en évidence ses problèmes de voisinage, à quoi M. le Président répond que la Commune ne s'impliquera pas dans ce dossier qui relève de la sphère privée. La discussion est close.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question, l'assemblée est levée à 20.45 heures.

La secrétaire

Le président